

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019 A 20H

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis dans la salle des Halles des Arènes de la commune déléguée de Doué-la-Fontaine, sous la présidence de Monsieur Michel PATTÉE, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames CHALON Nathalie, GUERET Karine, MAROLLEAU Monique, ARRIAU Marie-Josèphe, CAILLAUD Laurence, CHAUDELET Amélie, GUIDEL Isabelle (jusqu'à 22h30), GUYON Delphine, HILLAIRE Marie-Annick, JAUDOUIN Michelle, MORON Nathalie, ROBERT Sylvie, VAUVERT Chantal, BOSSARD Sandrine, DAUFFY Nadège, LOURENCO MARQUES Véronique, CHODRON DE COURCEL Florence, CLEMOT Chantal, GAGNEUX Colette, PROUX Martine, BERNIER Annick, CAILLET Edith, GUICHOUX Françoise, CHARTIER Claudia, CHAUVE Rachel, CHOUTEAU Edwige, SOULARD Marie-Pierre, Messieurs DUVEAU Alain, VALLET José, BAZOGE Denis, BILLY Bruno, CHAUVE Laurent, GABARD Maurice, PERCHARD Pierre, BERNAUDEAU David, CHEPTOU Bruno, DELPHIN Michel, GRELLIER Jacques, JAMERON Didier, LAVILLE Jean-Jacques, LEFIEF Jérémie, LE KIEFFRE Hervé, MERLI Patrick, MOINET Jonathan, PATTEE Michel, FABIEN Joël, FLAHAUT Julien, MICHAUD Anatole, MORIN Philippe, CHAILLOU Claude, LIGONNIERE Jean-François, POIRON Jean-Marie, BELOUARD Bernard, GELINEAU Jacques, ALOPE Patrick, BERNIER Franck, BOCHE Manuel, CHALON Marc, DILE Jean-Paul, PAUGAM Joël, CONCHON Jacques.

### Etaient excusés :

Mme DE CARCARADEC Myriam donne pouvoir à M. VALLET José, Mme GUIDEL Isabelle donne pouvoir à Mme CAILLAUD Laurence (à partir de 22h30), Mme DELAUNAY Christelle donne pouvoir à M. PERCHARD Pierre, M. GIRAULT François donne pouvoir à M. MOINET Jonathan, M. LEFORT Alain donne pouvoir à M. GRELLIER Jacques, Mme LEMONNIER Marie-Chantal donne pouvoir à Mme JAUDOUIN Michelle, Mme POMMIER Anne donne pouvoir à M. BERNAUDEAU David, M. BERNERY-MARTIN Michel donne pouvoir à M. MORIN Philippe, Mme COURTIN Isabelle donne pouvoir à Mme LOURENCO-MARQUES Véronique, Mme FOURNIER Carine donne pouvoir à Mme BOSSARD Sandrine, M. CONTREPOIS Guillaume donne pouvoir à M. ALOPE Patrick, Mme BOUVET Maud donne pouvoir à Mme CHARTIER Claudia, M. THERMEAU Daniel donne pouvoir à M. CONCHON Jacques.

### Etaient absents :

Mme COCHARD Yvette, M. LECLAIRE Roger, M. REULIER Hervé, M. TELLIER Romain, M. ANGER Fabrice, Mme FOUCHARD Elise, Mme HURTAUD Laurence, Mme SECOUE Nathalie, M. BEAUDRIER Emmanuel, M. DENEU Thomas, Mme CHEVALIER Annick, M. GUILLOU David, M. MERANT Sébastien, M. DIGUET Bernard, M. HUET Anthony, M. MAUILLON Thierry, M. THOMAS Hubert, M. HUET Corentin, Mme MONTAIS Vanessa, M. BABIN Philippe, M. CHANDOUINEAU Alain, M. DELAUNAY Bernard, M. MAILET Eric.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Delphine GUYON est désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Nombre de membres du conseil municipal : 96

Quorum de l'assemblée : 49

Nombre de membres présents : 61 jusqu'à 22h30 / 60 à partir de 22h30

Nombre de pouvoirs : 12 jusqu'à 22h30 / 13 à partir de 22h30

Nombre de votants : 73

Date d'affichage : 19 décembre 2019

## SOMMAIRE

### ***Présentation par le Conseil Jeunes du bilan des 2 années de mandature***

I - Compte-rendu des décisions prises par le Maire

II - Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2019

III – Direction Ressources

3.1 – Finances :

3.1.1 – Décision Modificative n°5 - Intégration des résultats de la Chaufferie de Forges au budget principal

3.1.2 – Annulation de la délibération n°2018.11.168 relative à la redevance d'occupation du domaine public (ROPD)

3.1.3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020

3.2 - Ressources humaines :

3.2.1 – Direction Education et action sociale - Mise à disposition du personnel du CCAS auprès de la commune

3.2.2 – Direction Education et action sociale - Mise à disposition du personnel communal auprès du CCAS

3.2.3 - Direction développement - Mise à disposition d'un emploi de la Ville de Saumur auprès de la commune de Doué-en-Anjou

3.2.4 - Recrutement d'un médecin agréé – Prestation de service mutualisée

3.2.5 - Recrutements temporaires et saisonniers 2020

3.2.6 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020

3.2.7 - Mise en œuvre d'un règlement intérieur des services au 1<sup>er</sup> janvier 2020

3.2.8 – Contrat d'assurance statutaire groupe – Consultation contrat 2021-2023

3.3 – Marchés publics : Détermination du montant de l'indemnité complémentaire n°1 à verser aux abonnés de la chaufferie collective et du réseau de chaleur de la commune déléguée de Forges

IV – Direction Proximité

4.1 – Cimetières : prix de vente des caveaux d'avance

V – Direction Education et Action sociale

5.1 – Secteur enfance, jeunesse et social : Ajustement du montant de la subvention à verser à l'ALSH les Ulmes pour l'année 2019

5.2 – Secteur vie scolaire : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'APE Verrie – Rou-Marson – Les Ulmes

VI – Direction Développement

6.1 – Economie :

6.1.1 - Demande de subvention au titre du Fonds d'aide au commerce local – Annule et remplace la délibération n°2019.07.160

6.1.2 - Suspension du loyer commercial et d'habitation de l'épicerie de Saint-Georges-sur-Layon – demande de prorogation proposée pour une durée de 6 mois

6.2 – Tourisme : Tarifs 2020 de la boutique du Mystère des Faluns

6.3 – Sport : Examen des tarifs des équipements sportifs

6.4 – Affaires foncières :

6.4.1 – Cession de l'ancienne mairie de Forges – commune déléguée de Forges

6.4.2 – Cession de la parcelle ZD 30 – commune déléguée de Meigné

6.4.3 – Cession du talus du lotissement des Fougères – commune déléguée de Concourson-sur-Layon

6.7 - Demandes de subvention pour l'opération façades

VII – Questions diverses

7.1 - Présentation du bilan des actions conduites par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

7.2 – Maison des Services de Doué-en-Anjou

7.3 – Rappel du calendrier

## **Présentation par le Conseil Jeunes du bilan des 2 années de mandature**

Les conseillers jeunes, à l'appui d'un support visuel ci-joint annexé, viennent présenter le bilan de leur mandature. Après avoir rappelé les objectifs et les missions du Conseil Jeunes, les actions réalisées au cours des deux dernières années sont déclinées comme suit :

- la prévention : sécurisation routière, non au harcèlement ;
- la solidarité : actions intergénérationnelles, interventions à l'occasion du Relais pour la Vie ;
- le territoire : valoriser la biodiversité, le patrimoine local, les découvertes, la vie locale.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire remercie les conseillers jeunes pour leurs réalisations qui relèvent de beaucoup de sens et d'actualité. A souligner également que pour la première fois, un séminaire a été organisé suite aux élections, permettant de créer tout au long du mandat une dynamique collective et solidaire, traduite dans la participation : 53 conseillers au départ ; 51 à l'arrivée. Au nom du conseil municipal, Monsieur le Maire félicite les conseillers jeunes pour leur engagement et leurs actions. Le Conseil Jeunes se conclura avec une visite du conseil économique et social et des assemblées parlementaires à Paris.

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur le Maire dénombre le nombre de conseillers régulièrement présents. Il constate que le quorum, posé par l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, est atteint : 61 conseillers municipaux sont présents.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de nommer Madame Delphine GUYON secrétaire de séance.

### **I – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attribution qui lui a été accordée par le Conseil municipal le 5 janvier 2017 :

#### **Décision n°2019.10.179 du 17 octobre 2019**

**Objet : Affermissement de la tranche optionnelle n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire**

Il est décidé :

- d'affermir la tranche conditionnelle n° 1 correspondant à la phase 2 « extension » du marché attribué au cabinet CUB MARCHAND pour un montant total de 19 050 € H.T. soit 22 860 € T.T.C. ;
- de préciser que ce marché est un marché comportant deux tranches fermes (création d'une maison de santé pluridisciplinaire et requalification de l'ilot) et une tranche optionnelle (extension).

#### **Décision n°2019.10.180 du 21 octobre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Concourson sur Layon n° 243**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 21/10/2019 la concession de 30 ans n° 243 dans le cimetière communal de Concourson sur Layon située Terrain, Ilôt C, Allée E, n°16 à Madame BORDEAU

- épouse HARDOUIN Jacqueline. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.10.181 du 28 octobre 2019**

**Objet : Signature de l'avenant de transfert relatif au marché pour la réalisation de la mission de coordination SPS pour la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire**

Il est décidé :

- de passer un avenant de transfert afin de prendre acte de la fusion de la société Atlantique Coordination Ingénierie, à compter du 30 septembre 2019, avec les autres sociétés PGC et APSI ;
- de préciser que cet avenant est sans incidence financière ;
- de signer l'avenant de transfert et toutes les pièces relatives à ce dossier avec l'entreprise susmentionnée.

**Décision n°2019.10.182 du 28 octobre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Saint Denis n° 1369**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 28/10/2019 la concession de 30 ans n° 1369 dans le cimetière communal de Saint Denis située Terrain, Ilôt K, Allée KC, n°17 à Madame Clairette BAUMARD née RICHARD. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.10.183 du 29 octobre 2019**

**Objet : Signature des contrats avec INFOCOM et GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST (location longue durée et régie publicitaire – Minibus Services Techniques)**

Il est décidé :

- de passer avec les entreprises INFOCOM-FRANCE et GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST (ZI Secteur C7, allée des informaticiens, CS 70520 Cedex, 06705 Saint-Laurent-du-Var) :
  - un contrat de location longue durée pour la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule de type Renault Trafic Passenger 9 places rallongé, avec double portes latérales coulissantes et marche pied électrique,
  - un contrat de régie publicitaire pour assurer le financement dudit véhicule.
- de signer les contrats correspondants et toutes les pièces relatives à ce dossier avec l'entreprise susmentionnée.

**Décision n°2019.10.184 du 29 octobre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Saint Denis n° 1370**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 29/10/2019 la concession de 30 ans n° 1370 dans le cimetière communal de Saint Denis située Terrain, Ilôt K, Allée KC, n°18 à Madame Pascale BLAISON née BONTEMPS, Monsieur Daniel BLAISON. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.10.185 du 30 octobre 2019**

**Objet : Signature du contrat avec l'entreprise FONDOUEST –Etude géotechnique – Restauration écologique du Douet**

Il est décidé :

- de retenir l'entreprise FONDOUEST Pays de Loire (21 rue de l'Argelette – BP 67301 – 49072 BEAUCOUZE) pour un montant total de 2 300.00 € H.T soit 2 760.00 € T.T.C. ;
- de signer le contrat correspondant et toutes les pièces relatives à ce dossier avec l'entreprise susmentionnée.

**Décision n°2019.10.186 du 31 octobre 2019**

**Objet : Signature du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment en centre d'accueil périscolaire et ALSH mutualisé**

Il est décidé :

- de retenir les entreprises suivantes :
    - Lot n° 1 - VRD - Espaces verts : entreprise JUSTEAU TP (1 rue Principale 49700 LOURESSE-ROCHEMENIER) pour un montant total de 65 550.00 € H.T. soit 83 460.00 € T.T.C. ;
    - Lot n° 2 - Gros Œuvre - Démolition : entreprise JUSTEAU FRERES (1 rue Principale 49700 LOURESSE-ROCHEMENIER) pour un montant total de 37 960.36 € H.T. soit 45 552.43 € T.T.C. ;
    - Lot n° 3 - Couverture : entreprise SARL GUILLOU (ZA Les Grouas 49320 BRISSAC-QUINCE) pour un montant total de 2 475.63 € H.T. soit 2 970.76 € T.T.C. ;
    - Lot n° 4 - Plâtrerie - Isolation : entreprise SARL ROUX (11 rue du Moulin 49700 LOURESSE-ROCHEMENIER) pour un montant total de 29 763.85 € H.T. soit 35 716.62 € T.T.C. ;
    - Lot n° 5 - Plafonds suspendus : entreprise SARL TREMELO (Les Fresnaies 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE) pour un montant total de 12 984.54 € H.T. soit 15 581.45 € T.T.C. ;
    - Lot n° 6 - Carrelage - Faïence : entreprise SAS CHUDEAU (124 avenue des Fusillés 49400 SAINT LAMBERT DES LEVEES) pour un montant total de 17 128.33 € H.T. soit 20 554.00 € T.T.C. ;
    - Lot n° 7 - Menuiseries intérieures/extérieures : entreprise PARCHARD (7 rue des Portières 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU) pour un montant total de 60 859.89 € H.T. soit 73 031.87 € T.T.C. ;
    - Lot n° 8 - Peinture - Sols souples : entreprise VALLEE ATLANTIQUE (ZI St Barthélémy - rue de Champfleu 49124 SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU) pour un montant total de 37 831.16 € H.T. soit 45 397.39 € T.T.C. ;
    - Lot n° 9 - Electricité : entreprise AGELEC (ZA Petite Champagne 3 allée Joseph Touchais 49700 DOUE-EN-ANJOU) pour un montant total de 46 761.19 € H.T. soit 56 113.43 € T.T.C.
    - Lot n° 10 - Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires : entreprise MIGEON B (8 route de Misse 79100 SAINT JEAN DE THOUARS) pour un montant total de 89 011.45 € H.T. soit 106 813.74 € T.T.C.
- Soit un total de 400 326.40 € H.T. soit 485 191.69 € T.T.C.
- de signer le marché correspondant et toutes les pièces relatives à ce dossier avec les entreprises susmentionnées.

**Décision n°2019.11.187 du 04 novembre 2019**

**Objet : Signature de la convention de mise à disposition d'un bien immobilier avec l'association Centre Socioculturel du Douessin**

Il est décidé :

- d'établir une convention de mise à disposition d'un local situé 120 place René Nicolas, commune déléguée de Doué-la-Fontaine, commune de Doué-en-Anjou (49700), pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, avec l'association Centre Socioculturel du Douessin dont le siège social est situé 5 Place Justice de Paix, commune déléguée de Doué-la-Fontaine, 49700 Doué-en-Anjou ;
- de signer avec l'association Centre Socioculturel du Douessin la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.11.188 du 05 novembre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Saint Denis n° 1371**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 05/11/2019 la concession de 30 ans n° 1371 dans le cimetière communal de Saint Denis située Terrain, Ilôt F, Allée FD, n°68 à Madame Brigitte GENAITAY née DUBOIS. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.11.189 du 07 novembre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Saint Denis n° 1372**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 07/11/2019 la concession de 30 ans n° 1372 dans le cimetière communal de Saint Denis située Terrain, Ilôt K, Allée KC, n°19 à Madame Nicole SIMON née MAY. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.11.190 du 08 novembre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Soulangier n° 365**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 08/11/2019 la concession de 30 ans n° 365 dans le cimetière communal de Soulangier située Terrain, Ilôt A, Allée AB, n°62 à Monsieur Christian RAGUENEAUD. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.11.191 du 12 novembre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Soulangier n° 250**

Il est décidé :

- d'accorder le renouvellement à compter du 09/10/2016 la concession de 30 ans n° 250 dans le cimetière communal de Soulangier située Terrain, Ilôt C, Allée CA, n°58 à Monsieur Guy SAMSON. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.11.192 du 19 novembre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Les Verchers n° 361**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 19/11/2019 la concession de 30 ans n° 361 dans le cimetière communal de Les Verchers située Terrain, Ilôt C, Allée B, n°2b à Madame Sophie VAULOUUP. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.11.193 du 19 novembre 2019**

**Objet : Signature du marché de maîtrise d'œuvre relative à la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) pour la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire**

Il est décidé :

- de retenir l'entreprise CUB MARCHAND (82, rue de Bretagne, Saint-Macaire-en-Mauges, 49540 SEVREMOINE) pour son offre d'un montant total de 20 860 € H.T. soit 25 032 € T.T.C. ;
- de signer le marché correspondant et toutes les pièces relatives à ce dossier avec l'entreprise susmentionnée.

**Décision n°2019.11.194 du 19 novembre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 15 ans au cimetière de Douces n° 596**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 19/11/2019 la concession de 15 ans n° 596 dans le cimetière communal de Douces située Terrain, Ilôt D, Allée DA, n°7 à Madame Martine ORIOT. La concession de 15 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 15 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.



**Décision n°2019.11.195 du 27 novembre 2019**

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'association Soleil AFELT**

Il est décidé :

- de passer une convention de mise à disposition de locaux appartenant à la commune de Doué-en-Anjou auprès de l'association Soleil AFELT, sis 39 rue des Arènes, commune déléguée de Doué-la-Fontaine à Doué-en-Anjou, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2019 ;
- de signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier avec le cocontractant susmentionné.

**Décision n°2019.11.196 du 27 novembre 2019**

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux appartenant à la SCI LAURIOUX DOUÉ**

Il est décidé :

- de passer une convention de mise à disposition de locaux appartenant à la SCI LAURIOUX DOUÉ auprès de la commune de Doué-en-Anjou, sis 1<sup>er</sup> rue des Fontaines, commune déléguée de Doué-la-Fontaine à Doué-en-Anjou, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier avec le cocontractant susmentionné.

**Décision n°2019.11.197 du 27 novembre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Soulangier n° 367**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 27/11/2019 la concession de 30 ans n° 367 dans le cimetière communal de Soulangier située Terrain, Ilôt B, Allée BB, n°75 à Madame Marie-France JACQUELINE née FOUCHARD. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.11.198 du 27 novembre 2019**

**Objet : Délivrance de la concession de 30 ans au cimetière de Douces n° 597**

Il est décidé :

- d'accorder à compter du 27/11/2019 la concession de 30 ans n° 597 dans le cimetière communal de Douces située Terrain, Ilôt B, Allée BF, n° 143 à Madame Odile GAUTREAU et Monsieur Guy-Alexandre HOURY. La concession de 30 ans est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 30 ans ;
- de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision n°2019.11.199 du 30 novembre 2019**

**Objet : Signature de l'avenant n° 3 relatif à l'accord-cadre n° 2019-11-DEA pour la Signalisation d'Intérêt Local**

Il est décidé :

- de passer un avenant n° 3 avec l'entreprise NADIA SIGNALISATION, 1 rue Denis Papin à CHOLET (49307), titulaire du marché n° 2019-11-DEA pour une prolongation de la durée d'exécution des prestations jusqu'au 30 novembre 2019 ;
- de signer l'avenant n° 3 et toutes les pièces relatives à ce dossier avec l'entreprise susmentionnée.

**Décision n°2019.11.200 du 28 novembre 2019**

**Objet : Adhésion à l'association Plante&Cité**

Il est décidé :

- d'adhérer à l'association Plante & Cité, pour l'année 2020 et de verser la cotisation annuelle dont le montant, établi par l'assemblée générale de l'association est fixé à 515 euros pour les collectivités territoriales de 10 000 à 30 000 habitants ;
- de préciser que ce contrat est valable pour une durée de 1 an renouvelable expressément ;
- de signer, si besoin, tout document relatif à cette adhésion.

Les membres du Conseil Municipal n'émettent aucune remarque particulière quant aux décisions prises par Monsieur le Maire.

## **II -APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2019**

### **Délibération n°2019.12.215 – Affaire inscrite à l’ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire soumet à l’approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 05 novembre 2019 qui est adopté à l’unanimité des membres présents.

Bruno CHEPTOU rappelle qu’à l’occasion du conseil municipal du 05 novembre dernier, un débat avait eu lieu concernant les modalités de réservation des salles municipales. A titre d’information, une entreprise a-t-elle les mêmes conditions tarifaires qu’une association ?

Monsieur le Maire répond qu’en l’absence de connaissance des contrats en question, il ne peut pas apporter de réponse. Monsieur le Maire suppose que les réservations questionnées concernent le groupe HOFICA d’une part, et l’AIE d’autre part. Monsieur le Maire fait savoir qu’une réponse sera apportée, ajoutant que lorsque des questions précises sont portées, elles pourraient être préalablement transmises afin de pouvoir y répondre en séance.

*Il est précisé à postériori par les services les conditions de réservation comme suit :*

- *Groupe HOFICA à la demande de Pôle Emploi : réservation gracieuse de la salle des Halles des Arènes pour une demi-journée le 16 décembre 2019 (coût estimé : 150 €), dans le cadre d’une opération de recrutements ;*
- *AIE :*
  - o *réservation gracieuse de la salle du Petit Anjou le 19 septembre matin (coût estimé : 62 €) et le 19 décembre matin (coût estimé : 62 €) pour des réunions concernant une information collective à destination des partenaires et administrateurs d’une part, et un comité de pilotage d’autre part ;*
  - o *réservation partiellement gracieuse de la salle des Halles des Arènes (250 € de gratuité pour la cuisine et la vaisselle, reste 190 € à la charge de l’association) pour une journée le 11 décembre pour l’organisation du rallye pour l’emploi.*

## **III – DIRECTION RESSOURCES**

### **3.1 – Finances :**

#### **3.1.1 – Décision Modificative n°5 - Intégration des résultats de la Chaufferie de Forges au budget principal**

### **Délibération n°2019.12.216 – Affaire inscrite à l’ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur POIRON

Monsieur POIRON rappelle au conseil municipal que différentes délibérations ont été votées en 2019, visant à la fermeture définitive de la Chaufferie de Forges (délibérations 2019.03.34 et 2019.09.168), et agréant les résultats constatés au compte administratif et au compte de gestion de ce budget (délibérations 2019.11.195 et 2019.11.196).

Il convient maintenant de transférer les résultats de clôture du budget Chaufferie de Forges dans chaque section respective du budget principal de Doué-en-Anjou, et de réintégrer également l'actif et le passif de ce budget, au budget principal de la commune.

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 du budget annexe « Chaufferie de Forges » laissent apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : -8 746.15 €

Section d'investissement : +15 241.94 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'intégrer les résultats de clôture ci-dessus au budget principal par les écritures budgétaires suivantes :**

**Section de fonctionnement :**

**Chapitre et compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : -8 746.15 €**

**Chapitre et compte 022 (dépenses imprévues) : - 8 746.15 €**

**Section d'investissement :**

**Chapitre et compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement) : - 15 241.94 € (réduction du déficit)**

**Chapitre et article 020 (dépenses imprévues) : +15 241.94 €**

- **De réintégrer l'actif et le passif du budget « Chaufferie de Forges » dans le budget principal par le biais du comptable assignataire de la commune qui procédera à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal et réalisera des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette opération.**

### **3.1.2 – Annulation de la délibération n°2018.11.168 relative à la redevance d'occupation du domaine public (ROPD)**

#### **Délibération n°2019.12.217 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur :** Monsieur POIRON

Monsieur POIRON rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération avait été prise en 2018 afin d'instaurer et d'appliquer la redevance sur les ouvrages et réseaux de transport et de distribution d'électricité en sous-sol du domaine public.

Cependant, il s'avère que le SIEMML avait déjà instauré cette redevance sur les communes dont elle a récupéré la compétence éclairage public.

La redevance instaurée par la délibération 2018.11.168, plus récente, vient donc en redondance de celle du SIEMML, ce qui entraîne une double dépense pour le principal opérateur ENEDIS qui le conteste.

Dans l'expectative où la commune de Doué-en-Anjou maintiendrait cette redevance qui est légitime, le SIEMML pourrait revoir les calculs d'attribution de ses fonds de concours.

**Dans un esprit d'apaisement, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler la délibération 2018.11.168 de 2018, ainsi que le titre 1888 de 2018 émis envers ENEDIS au titre des années 2017 et 2018, pour un total de 8 261 euros, soit environ 4 130 euros par an.**

Rapporteurs : Messieurs POIRON/JAMERON

Conformément aux dispositions de l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complétées par l’article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu’aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire, Monsieur le Maire de Doué-en-Anjou propose au Conseil Municipal, réuni en séance le 17 décembre 2019, un rapport sur les orientations budgétaires 2020 de la commune comprenant :

**- Le budget principal**

Monsieur le Maire, à l’appui du rapport annexé à la présente note de synthèse, rappelle que ces orientations résultent du travail préalablement conduit par les commissions, puis d’arbitrages en commission des Finances et en Bureau Municipal.

Reprenant ses propos introductifs, Monsieur le Maire souligne que ces orientations seront impactées très fortement par la mise en œuvre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Egalement, le nouvel accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire, rue Mermoz, présente des travaux en cours pour un report d’environ 500 000 euros. D’autres programmes seront également conduits : traversée du centre-bourg de Saint-Georges, restauration écologique du Douet, ... Les investissements seront donc d’environ 7 millions d’euros, comprenant 5 millions d’euros de nouvelles opérations et 2 millions d’euros de reports. Monsieur le Maire ajoute que des équipements seront rénovés pour partie : surfacique des salles Gouraud et Drann, ... Afin de permettre de maintenir ce niveau d’investissements sans endetter la commune ni augmenter les taux d’imposition, la maîtrise des charges de fonctionnement se poursuivra.

Après une première lecture par Jean-Marie POIRON du rapport d’orientations budgétaires 2020, les membres du conseil municipal n’émettent pas de remarques particulières.

Dans un second temps, David BERNAUDEAU questionne sur la capacité de la commune à investir dans les années à venir. Au plan pluriannuel d’investissements, environ 5 millions d’euros de nouvelles opérations sont inscrites en 2020 et 2021 ; quelles sont les perspectives ?

Rappelant l’étude conduite par KPMG, Jean-Marie POIRON répond que la capacité de la collectivité, maintenant les taux d’imposition et le niveau d’endettement, se situe aux alentours de 4 millions d’euros. La commune connaîtra un peu de souplesse comparativement à ce montant, considérant des glissements dans les réalisations. Jean-Marie POIRON ajoute qu’un programme à 7 millions d’euros est exceptionnel et résulte de la plus-value apportée par la commune nouvelle suite à sa création.

David BERNAUDEAU estime qu’un investissement annuel de 4 millions d’euros reste correct.

Monsieur le Maire ajoute que les investissements structurants pour la commune seront réalisés à l’horizon 2020 – 2021. Les principaux projets qui devront ensuite être conduits seront la rénovation du terrain synthétique au complexe sportif Marcel Habert, la sécurisation du centre-bourg de Saint-Georges, puis celle des Verchers qui interviendra après la rénovation de la station d’épuration programmée par la Communauté d’Agglomération.

Monsieur le Maire ajoute qu’au regard de la connaissance des résultats actuels comparativement aux orientations budgétaires, la nécessité d’emprunter pourrait être largement réduite. Pour

autant, il convient de maintenir une grande vigilance sur la maîtrise des charges afin de permettre un autofinancement. En effet, l'évolution tendancielle conduira à une baisse des recettes, alors que les dépenses continuent à augmenter. Par exemple, sur le chapitre 012, relatif aux charges de personnel, 1,2 à 1,3% d'augmentation résulte exclusivement de l'évolution des charges et des avancements de grades et d'échelons. Des postes dernièrement créés apportent également une plus-value au territoire, à l'instar du manager de centre-ville pour lequel les résultats sont très satisfaisants, soulignant une baisse de la vacance commerciale.

- **Les budgets annexes :**

o Les lotissements (**Rapporteur : Didier JAMERON**) :

- Les Fougères à Concourson s/ Layon
- Le Fief Limousin à Doué-la-Fontaine
- Les Murailles II à Doué-la-Fontaine
- L'éco-lotissement de Forges
- Le Clos Davy à Saint-Georges s/ Layon

DEPENSES HT	ZAC FIEF LIMOUSIN	LOTISSEMENT LES MURAILLES	ECO LOTISSEMENT CLOS DAVY	ECO LOTISSEMENT MARSONNIERE	LOTISSEMENT LES FOUGERES
FONCIER	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ETUDES - MOE	100 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TRAVAUX	1 200 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €
ARCHEOLOGIE	430 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
RECETTES HT	ZAC FIEF LIMOUSIN	LOTISSEMENT LES MURAILLES	ECO LOTISSEMENT CLOS DAVY	ECO LOTISSEMENT MARSONNIERE	LOTISSEMENT LES FOUGERES
VENTE TERRAINS	300 000,00 €	59 040,00 €	65 500,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
SUBVENTIONS	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PARTICIPATIONS	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>950 000,00 €</b>	<b>59 040,00 €</b>	<b>65 500,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>

o L'eau brute (**Rapporteur : Michel DELPHIN**) :

Imputation budgétaire	Désignation du Projet/phase	Propositions BP 2020
215	Modernisation du matériel de pompage et de refoulement vers l'industriel au réservoir de la route de Gennes y compris les automates,	<b>72 000 € TTC</b>
2315 201902	Gros travaux d'étanchéité sur le réservoir et de canalisation	<b>47 800 € TTC</b>
2315- 201904	Extension du réseau d'eau brute → rive gauche du Douet	<b>23 100 € TTC</b>
2315 201901	Travaux modernisation rte de Gennes – Renouvellement du réseau d'eau brute → vers l'usine	<b>31 100 € TTC</b>
	<b>Total</b>	<b>174 000 € TTC</b>

***Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte desdits rapports et les valide.***

### **3.2 - Ressources humaines :**

#### **3.2.1 – Direction Education et action sociale - Mise à disposition du personnel du CCAS auprès de la commune**

**Délibération n°2019.12.219 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS met du personnel à disposition de la commune de Doué-en-Anjou afin d'assurer certaines de ses activités (logement social, logements communaux, jardins familiaux, repas et goûter des aînés), à savoir :

- l'emploi d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10% de son temps de travail (base temps complet)
- l'emploi d'attaché, à raison de 10% de son temps de travail (base temps partiel 80%).

Monsieur le Maire informe qu'un avis favorable a été émis le 4 décembre 2019 par le comité technique.

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur le renouvellement de ces mises à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période de 3 ans.***

#### **3.2.2 – Direction Education et action sociale - Mise à disposition du personnel communal auprès du CCAS**

**Délibération n°2019.12.220 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que l'agent en charge de l'accueil de la direction éducation et action sociale gère également des missions relevant des activités du CCAS de Doué-en-Anjou :

**- Missions principales liées à l'accueil du CCAS**

- Accueil physique et téléphonique, chargé d'un premier niveau d'information pour le CCAS (transfert des communications, prise de RDV, relevé et transmission des messages, transmission des informations, écoute, orientation du public, mailing et phoning)
- Accueil et accompagnement au local routard en l'absence des agents du CCAS
- Actualisation de l'affichage et de la documentation de l'accueil du CCAS
- Gestion du point accueil CAF, accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives
- Délivrance de la carte solidarité Anjou bus

**Missions principales liées à l'organisation du CCAS et la politique des aînés**

- Domiciliation : tri, distribution, aide à la lecture et l'explication du courrier si besoin, suivi tableau de bord dans le respect de la procédure actualisée (suivi visites, relances, radiations).
- Suivi impayés EDF (dans le cadre de la précarité énergétique).

- Suivi libérations et attributions de logements sociaux et des logements de la commune (actualisation des fichiers, aide à la gestion des conventions, participation aux états des lieux entrée et sortie)
- Gestion locative des salles de convivialité ST Jean et Bosquet (avec gestion de la régie des salles).
- Aide administrative et technique auprès de la responsable du CCAS et du travailleur social

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur la mise à disposition de cet emploi communal au CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur une période de 3 ans, à savoir :***

- ***l'emploi d'adjoint administratif à raison de 50% de son temps de travail (base temps complet)***

Monsieur le Maire informe qu'un avis favorable a été émis le 4 décembre 2019 par le comité technique.

### **3.2.3 – Direction développement - Mise à disposition d'un emploi de la Ville de Saumur auprès de la commune de Doué-en-Anjou**

**Délibération n°2019.12.221 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'un accord avait été convenu avec la Ville de Saumur en début d'année 2019 afin de promouvoir l'activité économique sur les deux communes pour la revitalisation des centres villes. Cette mission avait été confiée à un agent titulaire de la Ville de Saumur à raison de 30% d'un temps complet auprès de la commune de Doué-en-Anjou. Il s'agit d'une activité relevant de la direction développement et l'agent intervient à Doué-en-Anjou tous les mardis et vendredis une semaine sur deux.

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'inscrire cette dépense au chapitre des dépenses de personnel (012) et de recruter l'agent par le biais d'une mise à disposition individuelle prenant effet du 18 mars 2019 au 31 décembre 2020.***

Monsieur le Maire informe qu'un avis favorable a été émis le 4 décembre 2019 par le comité technique.

### **3.2.4 – Recrutement d'un médecin agréé – Prestation de service mutualisée**

**Délibération n°2019.12.222 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle l'absence d'un médecin du travail pour les agents publics sur le secteur du Saumurois depuis plusieurs années et des difficultés rencontrées dans la gestion des ressources humaines. Il informe que le CCAS de SAUMUR a procédé au recrutement d'un médecin agréé et qu'il a été proposé de mutualiser cet emploi avec la Commune de Saumur, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi qu'avec la Commune de Doué-en-Anjou.

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les modalités de fonctionnement du service proposé, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la commune et le personnel du CCAS de Doué-en-Anjou.***

Monsieur le Maire informe qu'un avis favorable a été émis le 4 décembre 2019 par le comité technique.

### **3.2.5 - Recrutements temporaires et saisonniers 2020**

#### **Délibération n°2019.12.223 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Chaque année, pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité de service, il est procédé au recrutement de plusieurs agents contractuels. Ces dépenses seront au préalable inscrites au budget de la commune.

Il sera, par ailleurs, précisé que d'une manière générale, les emplois temporaires pour la direction éducation et action sociale (services scolaires, périscolaires et restaurant scolaire) sont estimés et présentés en fin d'année scolaire pour l'année suivante.

Ainsi pour l'année 2020, après avis favorable du comité technique du 4 décembre 2019, il est proposé de recruter pour les directions développement et des services techniques les emplois suivants :

#### **Direction du développement**

##### Service scénographie « Le Mystère des Faluns »

Pour assurer l'accueil du public, la gestion du site, les emplois seront classés selon la filière culture, catégorie C, grade d'adjoint du patrimoine – 1<sup>er</sup> échelon :

##### **Au titre de l'accroissement temporaire d'activité :**

- **2 emplois à temps complet allant du 27 janvier au 8 novembre 2020**

##### **Au titre d'un emploi saisonnier :**

- **1 emploi à temps complet allant du 15 juin au 20 septembre 2020 (avec possibilité de fractionner sur 2 CDD).**

##### Service Hôtellerie de plein air (campings)

Pour assurer l'accueil, l'animation, la gestion des deux campings communaux, il sera proposé pour l'année 2020, des emplois relevant de la filière culturelle, catégorie C, grade d'adjoint du patrimoine – 1<sup>er</sup> échelon :

##### **Au titre de l'accroissement temporaire d'activité :**

- **2 emplois à temps complet allant du 15 mars au 15 octobre 2020**

##### **Au titre d'un emploi saisonnier :**

- **2 emplois à temps complet allant du 22 juin au 31 août 2020.**

#### **Direction des services techniques**

Les services de la direction des services techniques sont particulièrement mobilisés en saison estivale pour assurer la maintenance des bâtiments notamment des écoles et de tout le patrimoine communal pendant les vacances des occupants, y compris lors des manifestations les équipements de sécurité et électriques, pour assurer l'entretien des locaux en particulier le site des Perrières. En outre, les sites touristiques municipaux (campings, Mystère des Faluns, Perrières) nécessitent un suivi particulier en période estivale, afin de répondre aux attentes des clientèles et intervenir sur certaines urgences. Il sera ajouté que la collectivité procédera à ces recrutements uniquement en cas de besoin des services.



Pour assurer ces missions, il sera proposé pour l'année 2020, des emplois relevant de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon, au titre de l'accroissement temporaire d'activité :

**Service maintenance des bâtiments**

- 1 emploi à temps complet allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2020

**Service espaces verts**

- 1 emploi à temps complet allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2020

**Service entretien des locaux**

- 500 heures sur l'année 2020 pouvant être attribuées à un ou plusieurs agents

*Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur ces propositions.*

**3.2.6 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Délibération n°2019.12.224 – Affaire inscrite à l'ordre du jour

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un travail interne a été effectué au cours de l'année 2019 et a permis d'étudier les besoins en personnel suite à plusieurs départs (retraite, démission) et suite à l'évolution de certaines situations (réussite au concours, entretien de nouveaux équipements notamment). Il est précisé que ces propositions ont été inscrites dans les prévisions budgétaires 2020.

Ainsi, Monsieur le Maire, après avis favorable du comité technique du 4 décembre 2019, présente les propositions par directions et proposera la modification du tableau des emplois et des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

**Direction Ressources – direction générale des services**

**Service archives**

Il sera expliqué que la commune de Doué-la-Fontaine et la communauté de communes avaient procédé, après constat effectué par les Archives Départementales de Maine et Loire, au recrutement d'un emploi d'archiviste à temps complet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour organiser le classement des archives par voie contractuelle d'une durée de 3 ans.

Considérant ensuite le passage en commune nouvelle et la nécessité de procéder au classement des archives des huit communes déléguées, puis la mise en œuvre de la réforme générale de la protection des données (RGPD), le classement des données numériques sur un serveur informatique commun, cet emploi avait été renouvelé sur 3 ans jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Monsieur le Maire informe, par ailleurs, que l'agent, lauréate du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine (catégorie A), remplit les conditions de nomination sur un emploi permanent.

Après 3 années d'activité et tenant compte de l'évolution territoriale et des nouvelles exigences législatives, considérant la nécessité de procéder régulièrement au classement et à l'archivage des dossiers, sous format papier comme sous format numérique, cette mission est désormais indispensable au bon fonctionnement des services.

Par conséquent, il est proposé la création de l'emploi sur emploi permanent et la modification du tableau comme suit :

- **Suppression d'un emploi contractuel d'attaché territorial de conservation du patrimoine (catégorie A) à temps complet**
- **Création d'un emploi permanent d'attaché territorial de conservation du patrimoine (catégorie A) à temps complet.**

#### Service police municipale

Monsieur le Maire informe du départ à la retraite pour invalidité en début d'année 2019 de l'agent occupant la fonction d'ASVP au sein du service police municipale jusqu'en décembre 2015. Compte-tenu du redéploiement d'un agent en mairie centrale, particulièrement au service courrier et au placement du marché hebdomadaire depuis la création de la commune nouvelle de Doué-en-Anjou, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- **Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet**

#### Direction Education et Action Sociale

##### Service scolaire

Monsieur le Maire explique que plusieurs agents partiront à la retraite au cours de l'année 2020, de ce fait, le tableau des emplois sera modifié ultérieurement.

##### Restaurant scolaire

Compte-tenu du départ à la retraite de la responsable du service le 1<sup>er</sup> août 2020, il est proposé de recruter un nouvel agent dès le 1<sup>er</sup> avril 2020 pour permettre un tuilage sur une période de 3 mois.

Suite au départ de l'agent responsable du satellite des Verchers-sur-Layon (en disponibilité puis départ à la retraite), il a été proposé d'affecter un agent titulaire relevant du service entretien des locaux sur cette fonction depuis la rentrée scolaire de septembre 2019.

Par ailleurs, suite à la démission d'un agent affecté principalement sur le site de l'école de Soulangier, il sera proposé la mobilité interne de l'agent chargé de la restauration du multi-accueil (17.5/35<sup>ème</sup>). Cet agent sera désormais affecté au service restaurant scolaire en renfort à la cuisine centrale, au satellite de Soulangier et au collège Saint Joseph après le service pour une mission d'entretien de la salle de restauration).

En conséquence, le tableau des emplois et des effectifs est modifié comme suit :

- **Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**
- **Suppression d'un emploi d'adjoint technique à 18.51/35<sup>ème</sup>**

##### Service périscolaire

Pour répondre aux besoins des services périscolaires, suite à plusieurs départs à la retraite et la mobilité interne d'agents sur les sites de Concourson-sur-Layon, Douces et Soulangier, Monsieur le Maire propose la modification du tableau des emplois comme suit :

- **Modification d'un emploi d'adjoint d'animation de 11/35<sup>ème</sup> à 13/35<sup>ème</sup>**
- **Modification d'un emploi d'adjoint d'animation de 13.6/35<sup>ème</sup> à 13/35<sup>ème</sup>**
- **Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à 23/35<sup>ème</sup>**
- **Création d'un emploi temporaire (au titre de l'accroissement temporaire d'activité) à 20/35<sup>ème</sup>**

##### Multi-accueil

En raison de la mobilité interne de l'agent chargé de la restauration (poste occupé à 17.5/35<sup>ème</sup>), il est proposé de procéder au recrutement d'un nouvel agent, selon les mêmes conditions d'emploi.

Ainsi, il est proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

- **Création d'un emploi d'adjoint technique à 17.5/35<sup>ème</sup>**

### **Direction Services techniques**

#### **Voirie-manifestations**

Monsieur le Maire explique que suite à la démission d'un agent titulaire et au départ à la retraite d'un agent au cours de l'année 2019, il est proposé la nomination de deux agents occupant depuis quelques mois des missions de remplacement au sein du service voirie-manifestations.

Par ailleurs, suite au départ à la retraite d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

- **Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**
- **Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à temps complet**

#### **Espaces verts**

Monsieur le Maire indique qu'un agent titulaire à temps complet avait été affecté, au moment de la création de la commune de Doué-en-Anjou, sur une partie de son temps au service espaces verts (60%) et une autre partie au service maintenance des bâtiments (40%). Pour des raisons de service et d'organisation, il a été proposé à l'agent une affectation au service espaces verts à 100% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, il est proposé de modifier le tableau des emplois suite au départ à la retraite de l'adjoint au responsable de service comme suit :

- **Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet**
- **Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet**

#### **Entretien des locaux**

Depuis plusieurs années, un travail d'optimisation avait été effectué au sein du service entretien des locaux lors de départs à la retraite notamment. Prenant en compte les besoins du service, certains emplois ont été réaménagés et il est proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

- **Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 31/35<sup>ème</sup>**
- **Suppression d'un emploi d'adjoint technique à 22/35<sup>ème</sup>**
- **Création de deux emplois d'adjoint technique à 17.5/35<sup>ème</sup>**
- **Augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 2.60 à 4.75/35<sup>ème</sup>**
- **Augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de 17 à 31.5/35<sup>ème</sup>**

Par ailleurs, il est proposé de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de renforcer l'entretien des équipements communaux, notamment l'entretien des vestiaires des stades, l'entretien des salles de sport, le nettoyage des toilettes publiques... Le profil du poste pourra prévoir également la mise en œuvre de visites de contrôle des salles de sports avant remise aux associations. Enfin il a été constaté une augmentation des temps d'entretien sur certains équipements causée par des choix techniques répondant aux besoins des utilisateurs (sols souples par exemple).

En conséquence, Monsieur le Maire propose la modification du tableau des emplois et des effectifs suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- **Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.**

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur ces propositions.***

### 3.2.7 - Mise en œuvre d'un règlement intérieur des services au 1<sup>er</sup> janvier 2020

#### Délibération n°2019.12.225 – Affaire inscrite à l'ordre du jour

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Le règlement intérieur a été adressé par mail sous format PDF à l'attention des membres du Conseil Municipal, en complément de la note de synthèse.*

Monsieur le Maire explique que les services de la Communauté de communes et de la Commune de Doué-la-Fontaine s'étaient dotés d'un règlement intérieur commun en 2015. S'agissant d'un document « cadre » de fonctionnement des ressources humaines, il avait été convenu, dans la continuité des travaux d'harmonisation des pratiques de la commune de Doué-en-Anjou de mettre à jour ce règlement prenant en compte les évolutions réglementaires et les décisions déjà prises par la commune nouvelle (harmonisation des temps de travail, congés, mise en œuvre du RIFSEEP...).

La démarche a été effectuée en interne par le groupe de travail rh depuis le mois de juin 2019 sur la base de 7 ateliers de travail. Il a été rappelé que le groupe de travail est composé de deux représentants du personnel, deux représentants de la collectivité, d'un représentant de chaque direction et de la responsable RH. Ce travail a été présenté en comité technique et en CHSCT et a reçu un avis favorable le 4 décembre 2019.

Le projet de règlement intérieur qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, est composé de 4 chapitres :

- Dispositions relatives à l'organisation du travail,
- Droits et obligations des fonctionnaires,
- Dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité,
- Dispositions relatives à l'action sociale et au développement durable.

18 annexes complètent le règlement, elles sont constituées de délibérations prises par le conseil municipal et de compléments d'informations. Ces annexes pourront s'agrémenter de règlements spécifiques liés aux fonctionnements et aux besoins des services (plannings de travail...).

Monsieur le Maire a précisé que ce document est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous et d'assurer un bon fonctionnement des services. Il s'impose à tout le personnel quel que soit son statut et il concerne l'ensemble des locaux et des lieux de travail des 8 communes déléguées.

Ainsi, pour permettre la mise en œuvre de l'ensemble des données du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, en particulier, les éléments suivants sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante :

- Page 8 : une dérogation était accordée jusqu'à présent au personnel du théâtre relative à la durée quotidienne du travail – **Il est proposé de conserver cette dérogation.**
- Annexe 1 - Compte épargne temps : instauré dans la fonction publique territoriale depuis 2004, à disposition des services selon les modalités fixées par décrets n° 2004-531 et 2018-1305 comprenant **un principe de monétisation sur autorisation de l'assemblée délibérante.**
- Annexe 4 – Charte informatique : une nouvelle charte informatique a été travaillée par l'agent délégué à la protection des données (référente RGPD) de la commune en collaboration avec le service informatique et le service communication. Un récépissé sera complété par les agents ayant un accès sur le système informatique (par voie papier ou dématérialisée). **Cette charte est soumise à la décision du conseil municipal.**

- Annexe 9 – Indemnisation horaire pour travail de nuit, de dimanche ou jour férié : un projet de délibération est présenté pour permettre la rémunération de ces indemnités horaires selon les modalités de rémunérations déjà versées par la commune. **Ce projet de délibération est soumis à la décision du conseil municipal.**

- Annexes 17 et 17-1 - la formation dans la fonction publique territoriale : ces annexes remplacent le règlement formation qui avait été validé par la commune de Doué-la-Fontaine en 2010. Elles s'appuient principalement sur la réglementation en vigueur et **prévoient les modalités de gestion de la formation dans les services.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur :**

- ***l'adoption du règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dont le maintien de la dérogation autorisée au personnel du théâtre relative à l'amplitude journalière***

- ***l'adoption des 18 annexes, dont la mise en œuvre d'un principe de monétisation du compte épargne temps selon la réglementation en vigueur, des modalités de la charte informatique, l'indemnisation horaire pour travail de nuit, de dimanche ou jour férié et les modalités de gestion de la formation dans les services***

- ***un principe de mise à jour automatique du règlement et de ses annexes conforme aux évolutions réglementaires.***

### **3.2.8 – Contrat d'assurance statutaire groupe – Consultation contrat 2021-2023**

**Délibération n°2019.12.226 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a souscrit auprès du Centre de Gestion un contrat d'assurance pour son personnel par le biais d'une consultation effectuée tous les trois ans. Le contrat actuel signé auprès de l'organisme Collecteam/Yvelin/Ethias prendra fin le 31 décembre 2020.

Ainsi, pour permettre le rattachement de la commune et du CCAS de Doué-en-Anjou dans la prochaine consultation, il est proposé de prendre une délibération de principe en conseil municipal avant le 20 février 2020. Les éléments seront les suivants :

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil après délibération décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les caractéristiques de la consultation sont les suivantes :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.

- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (facultative).
- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la demande de consultation auprès de Centre de Gestion.***

**3.3 – Marchés publics : Détermination du montant de l'indemnité complémentaire n°1 à verser aux abonnés de la chaufferie collective et du réseau de chaleur de la commune déléguée de Forges**

**Délibération n°2019.12.227 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande aux élus personnellement concernés par le sujet de quitter la salle. Mesdames Nadège DAUFFY, Véronique LOURENCO-MARQUES (1 pouvoir) et Monsieur Julien FLAHAUT quittent la salle. Par conséquent, 58 conseillers municipaux sont présents auxquels s'ajoute 1 pouvoir, soit 69 votants.

Monsieur le Maire présente ensuite le sujet.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par deux délibérations n°2019.03.34 et n°2019.03.35 en date 04 mars 2019 a décidé d'arrêter la chaufferie collective et le réseau de chaleur au 30 juin 2019 ou en cas de justification matérielle par quelques abonnés au plus tard le 30 septembre 2019. Considérant les demandes des abonnés, Monsieur le Maire confirme que l'arrêt de la chaufferie a été effectif au 30 septembre 2019.

Considérant la réalisation de travaux de remplacement de la chaudière par certains propriétaires et afin de ne pas pénaliser ces derniers, Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer au fur à et mesure des installations.

Rappelant les éléments contextuels similaires à la précédente délibération ;

Vu le protocole d'accord qui fera l'objet d'une signature des parties préalable au versement de l'indemnité ;

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le versement d'une indemnité pour chaque propriétaire comme suit :

- Madame DAUFFY, 5 Impasse du Clos:
  - o Montant total des factures acquittées : 10 531.82 euros TTC
  - o Déduction de l'indemnité de base : 4 138.20 euros
  - o Aucune autre recette déclarée, subvention ou crédit d'impôt
  - o Montant de l'indemnité n°1 : **6 393.62 euros**
  
- Madame et Monsieur FLAHAUT, 6 Impasse de la Loge:
  - o Montant total des factures acquittées : 21 458.90 euros TTC
  - o Déduction de l'indemnité de base : 5 517.60 euros
  - o Recette déclarée, subvention ou crédit d'impôt : 3 972 euros
  - o Montant de l'indemnité n°1 : **7 482.40 euros**

- Madame et Monsieur LAGANE, 3 Impasse de la Loge:
  - o Montant total des factures acquittées : 20 003.00 euros TTC
  - o Déduction de l'indemnité de base : 3 678.40 euros
  - o Recette déclarée, subvention ou crédit d'impôt : 2 832 euros
  - o Montant de l'indemnité n°1 : **9 321.60 euros**

Monsieur le Maire informe que trois dossiers sont encore en instruction et devront être soumis à l'avis du conseil municipal à l'occasion du conseil municipal du 28 janvier 2020.

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :***

- ***Valide les montants énoncés ci-dessus pour l'indemnisation complémentaire n°1 des abonnés ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.***

#### **IV – DIRECTION PROXIMITE**

##### **4.1 – Cimetières : prix de vente des caveaux d'avance**

**Délibération n°2019.12.228 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur** : Monsieur PERCHARD

Conformément à la délibération n°2018.05.105 du 29 mai 2018 il avait été instauré le principe de revente des caveaux d'avance par la Commune.

Monsieur PERCHARD propose de compléter cette délibération en précisant que le prix de vente du caveau, sera celui dont la collectivité se sera acquittée auprès de l'opérateur (hors opérations liées aux exhumations en cas de reprise).

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur cette proposition.***

#### **V – DIRECTION EDUCATION ET ACTION SOCIALE**

##### **5.1 – Secteur enfance, jeunesse et social : Ajustement du montant de la subvention à verser à l'ALSH les Ulmes pour l'année 2019**

**Délibération n°2019.12.229 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur** : Madame CHOUTEAU

Au regard du nombre d'enfants de Doué-en-Anjou ayant fréquenté l'accueil de loisirs organisé par l'association familles rurales des Ulmes cet été, il convient d'ajuster le montant de la subvention accordée pour l'année 2019.

La règle de calcul arrêtée en commission petite enfance, enfance jeunesse pour l'aide accordée aux associations est la suivante et la même pour tous les accueils de loisirs à savoir : 4€/journée enfant de Doué-en-Anjou.

15 enfants de Doué-en-Anjou ont été inscrits à l'ALSH des Ulmes, 185 journées ont été comptabilisées durant l'été 2019 pour les enfants de Forges et Meigné.

La somme demandée par l'association est donc de 740 € (soit 185 X 4€) au lieu des 340 € estimés et détaillés dans la délibération n° 2019-03-27.

Les subventions versées aux ALSH seront dorénavant calculées et versées en fonction du bilan d'activités des ALSH transmis par les associations afin d'ajuster la somme en fonction des présences réelles des enfants.

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur le montant de la subvention et autorise le versement de la somme de 740 euros à l'association familles rurales des Ulmes.***

## **5.2 – Secteur vie scolaire : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'APE Verrie – Rou-Marson – Les Ulmes**

**Délibération n°2019.12.230 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur** : Madame CHARTIER

Afin de financer un voyage de classe à la montagne, organisé tous les 2 ans, l'APE Verrie – Rou-Marson – Les Ulmes demande une participation de la commune de Doué-en-Anjou à hauteur de 140 euros par enfant (le coût du voyage est de 390 euros par élève). Il est rappelé que, préalablement à la création de la commune nouvelle, les communes de Forges et de Meigné participaient en octroyant directement aux familles concernées une somme de 130 euros par enfant. A titre exceptionnel, la commune de Doué-en-Anjou avait ainsi participé il y a 2 ans.

Il est précisé qu'après avoir rencontré les membres de l'APE permettant de présenter les comptes de l'association, 11 euros par an et par enfant sont consacrés annuellement aux crédits pédagogiques. En comparaison, pour les écoliers de Doué-en-Anjou, les crédits pédagogiques sont de 31 euros/an/élève. Par conséquent, il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'APE, et d'accorder une subvention à hauteur de 70 euros pour chacun des 6 élèves concernés.

Il est précisé à l'association qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle qui ne pourra pas être reconduite, considérant un principe d'équité avec les écoliers de Doué-en-Anjou.

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur le montant de la participation et autorise le versement de la somme de 420 euros à l'APE Verrie - Rou-Marson - Les Ulmes.***



## VII – DIRECTION DEVELOPPEMENT

### 6.1 – Economie :

#### 6.1.1 - Demande de subvention au titre du Fonds d'aide au commerce local – Annule et remplace la délibération n°2019.07.160

#### **Délibération n°2019.12.231 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019.04.97, la commune de Doué-en-Anjou a mis en place un fonds d'aide au commerce local, ainsi que le règlement d'attribution correspondant.

Pour rappel, les objectifs sont les suivants :

- Maintenir le commerce local et de proximité en centre-ville,
- Encourager les installations nouvelles,
- Soutenir et encourager les travaux d'amélioration des commerces (amélioration énergétique, mise en accessibilité, remise en état, transformation...),
- Lutter contre la vacance commerciale, en facilitant notamment le changement d'activité au sein d'une même cellule commerciale.

Ce règlement prévoit que les travaux relatifs à l'aménagement technique (hors agencement), la mise aux normes, l'accessibilité, la restructuration ou la création d'une vitrine avec changement des ouvertures... peuvent bénéficier d'une subvention représentant 30 % de l'investissement HT, plafonnée à 10 000 €.

Par délibération n°2019.07.160, le conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 7 385,72 € à la SCI LES BOURRIQUES. Des travaux complémentaires ayant été réalisés, les membres de la commission Economie, lors de la réunion du 28 octobre 2019, ont proposé d'annuler la précédente délibération et de valider l'attribution de la subvention suivante :

- SCI LES BOURRIQUES représentée par Monsieur ETCHEBARNE : transformation d'un commerce existant pour accueillir une nouvelle activité au 4 rue du commerce à Doué-la-Fontaine, 49700 DOUE-EN-ANJOU  
Travaux : 27 716,91 €HT  
Subvention calculée (30 % du montant HT plafonné à 10 000 €) : 8 315,07 €

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :***

- ***Approuve l'attribution d'une subvention de 8 315,07 € à la SCI les Bourriques, représentée par Monsieur ETCHEBARNE, dans le cadre de la transformation d'un commerce ;***
- ***Dit que le paiement de ces subventions interviendra sur présentation des factures acquittées et conformes aux travaux autorisés avec photo(s) à l'appui ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.***

**6.1.2 - Suspension du loyer commercial et d'habitation de l'épicerie de Saint-Georges-sur-Layon – demande de prorogation proposée pour une durée de 6 mois**

**Délibération n°2019.12.232 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les difficultés actuellement rencontrées par le commerce situé 15 rue du commerce, commune déléguée de Saint-Georges-sur-Layon.

Malgré un plan d'apurement mis en place au cours des derniers mois, le chiffre d'affaire réalisé ne permet pas de couvrir l'ensemble des charges. La Direction Départementale des Finances Publiques a donc alerté la commune de Doué-en-Anjou, propriétaire de l'immeuble, du montant des dettes cumulées.

Monsieur le Maire rappelle que ce commerce de proximité est essentiel à l'activité de la commune déléguée de Saint-Georges-sur-Layon. Les activités relatives à l'épicerie, le dépôt de pain, la presse ou encore la vente de tabac rencontrent un flux régulier de clientèle. Pour autant, le modèle économique actuel ne permet pas d'équilibrer le budget.

Par conséquent, considérant la volonté de Monsieur le Maire, du Bureau Municipal et du Conseil Délégué de Saint-Georges-sur-Layon de maintenir ce commerce de proximité, le conseil municipal a décidé, par délibération n°2019.05.113, de suspendre les loyers appliqués sur le commerce et l'habitat à compter du mois de juin 2019, pour une période de 7 mois.

Considérant l'accompagnement en cours de ce commerce par la commune, associant différents partenaires comme la CCI, il est demandé au conseil municipal de proroger de 6 mois la suspension du loyer.

En complément des éléments rappelés ci-dessus, Monsieur le Maire ajoute que la situation de ce commerce est délicate, considérant les enjeux sociaux et économiques qui se cumulent. Le travail d'accompagnement est conduit par la CCI des Pays-de-la-Loire et un autre organisme qui a accordé des avances pour permettre l'achat de tabac, activité indispensable à la viabilité économique du commerce.

Bruno CHEPTOU demande que soit précisé l'organisme intervenant, à savoir la SCI rue Saint François, gérée par Laurence CAILLAUD. Il s'agit d'une SCI solidaire qui a réalisé un prêt à zéro pourcent pour l'achat du tabac. Cette action permet ainsi de maintenir cette activité commerciale, effectivement indispensable à la pérennité du commerce.

Bruno CHEPTOU n'est pas tout à fait en accord avec le contenu de la note de synthèse, qui précise que « le modèle économique actuel ne permet pas d'équilibrer le budget ». Les analyses convergentes avec la CCI démontrent une réelle activité, mais une gestion insuffisamment rigoureuse.

Bruno CHEPTOU demande qu'un groupe de travail puisse se constituer afin d'accompagner ce commerce, associant toutes les parties prenantes du dossier.

Monsieur le Maire répond, comme demandé, que le nom de la SCI rue Saint François soit explicitement renseigné dans la délibération. Concernant le groupe de travail, il s'est dernièrement réuni avec l'ensemble des acteurs et peut être élargi. Monsieur le Maire ajoute que la commune n'avait pas compétence ni autorité pour intervenir directement dans l'achat du tabac ; qu'une société ait pu le faire est une bonne chose.

Bruno CHEPTOU précise que l'accord de prêt a fait l'objet d'une convention, même si cette dernière n'est pas juridiquement opposable. Cette convention s'arrête au 31 décembre 2019 et sera reconduite pour les 6 prochains mois, avec des objectifs qui seront précisés. Cette convention est signée par la gérante, la SCI rue Saint François et la commune déléguée de Saint-Georges.

Laurence CAILLAUD rappelle que les enjeux sont de sauver le commerce et d'aider la commerçante. Cette personne a besoin d'accompagnement afin qu'elle puisse poursuivre son activité, ce qui est envisageable.

Monsieur le Maire souligne que le débat concerne la situation d'une personne et que tout sera fait pour l'accompagner ; comme tout sera également fait pour que le commerce, parfaitement pertinent sur la commune déléguée de Saint-Georges, puisse être pérennisé.

Jacques CONCHON interroge sur les missions de ce groupe de travail.

Monsieur le Maire répond que ce groupe de travail a déjà conduit une analyse de la situation comptable, qui devra se poursuivre. Il pourra également mobiliser les autres acteurs du dossier pour envisager les solutions. Monsieur le Maire ne souhaite pas développer publiquement tous les sujets qui seront étudiés eu égard à la délicatesse de la situation. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire confiance au groupe de travail pour résoudre les enjeux économiques et sociaux que soulèvent cette situation.

Annick BERNIER partage les propos de chacun et les actions qui seront conduites. Elle demande aux conseillers municipaux la plus grande discrétion sur ce dossier, ne serait-ce que par respect vis-à-vis de la gérante.

***Le conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention), émet un avis favorable sur cette proposition de prorogation de suspension du loyer sur le commerce et l'habitat à compter du mois de janvier 2020, pour une période de 6 mois. Il est également demandé au Trésor Public de stopper toutes poursuites sur la période.***

## **6.2 – Tourisme : Tarifs 2020 de la boutique du Mystère des Faluns**

### **Délibération n°2019.12.233 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur** : Monsieur GRELLIER

Monsieur GRELLIER indique que la boutique du Mystère des Faluns propose divers produits en lien étroit avec le thème de la scénographie :

- Touristiques : produits dérivés avec logo
- Locaux : avec pour objectif de faire participer les acteurs et commerçants du territoire et d'encourager les touristes à poursuivre leur découverte du territoire
- Variés : produits à tarifs abordables et pièces uniques à prix plus élevé, livres et objets pour les enfants, et autres produits en direction des adultes

En 2019, 6 715 produits ont été vendus pour un chiffre d'affaires de 29 524,90 € (quasiment identique à 2018).

Pour la saison 2019, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées :

- Développement des produits dérivés

- Proposition de mise en vente de produits personnalisés supplémentaires pour affirmer l'identité
- Adaptation des tarifs pratiqués au comportement d'achat des visiteurs
- Augmentation de la gamme jeunesse, aussi bien dans les livres que dans les jeux en développant la thématique géologie.

**Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les tarifs 2020 de la boutique proposés dans le tableau ci-dessous :**

<b>Fournisseur</b>	<b>Produit</b>	<b>Prix de vente conseillé TTC</b>
<b>Brasserie des fontaines - Doué-en-Anjou</b>	Limonade citron et rose	2,80 €
	Bière 75cl	4,50 €
	Bière 33cl	2,50 €
<b>Les délices de Flo - Le Puy Notre Dame</b>	Les Traditionnelles 130g (Ananas, rhum, badiane, griotte)	3,60 €
	Val de Loire 290g (fraise, prune)	5,40 €
	Les Florales 130g (rose)	4,20 €
<b>Chemin de la Rose - Doué-en-Anjou</b>	Diffuseur rose ancienne	connu en janvier
	Eau de rose bio	connu en janvier
	Bougie Rose	6,00 €
<b>Terre de rose - Doué-en-Anjou</b>	Savon pétale de rose	2,50 €
	Eau de rose	6,00 €
	Falun Parfumé (Rose, Lavande, Pin, Eucalyptus, Vanille)	6,00 €
	Sucettes à la rose à l'unité	0,50 €
	savon exfoliant au falun	3,00 €
<b>Hargo - Doué-en-Anjou</b>	Tot bag	8,90 €
	Autocollants	1,00 €
<b>NpComm49 - Doué-en-Anjou</b>	étole polaire	10,00 €
	Stylo bille	2,90 €
<b>Terre de Pixel - Doué-en-Anjou</b>	Cahier de coloriage	3,00 €
	Livret Histoire des Perrières (français et anglais)	3,00 €
<b>Produits dérivés - Fournisseurs divers</b>	12 crayons de couleurs	2,80 €
	Carnet avec crayon	4,00 €
	Mug logo	6,90 €
	Mug scéno 2 modèles différents	6,90 €
	Mug mat blanc avec visuels	6,90 €
	Bloc de Falun	2,90 €
	Trilogie des roches d'Anjou	5,90 €
	Dépliant 8 vues	3,50 €
	Carte postale Scénographie	1,00 €
	Lot de 3 cartes	2,50 €
	Lot de 5 cartes	4,00 €
	dés à coudre (céramique et métal)	3,00 €
	Magnet rectangulaire (plexi et soft touch)	2,90 €
	Sommelier personnalisé	5,50 €
	Stylo Bambou, stylo 4 couleurs	4,50 €
	Porte clés metal jeton	6,00 €
	Porte clés tournant	6,00 €
	porte clé breloques	4,50 €
	porte clés poisson	6,00 €

porte clés LED	4,00 €
stylo bleu pad	2,00 €
stylo bille serpent méduses	2,00 €
stylo bille poussoir promo	1,00 €

<i>Fournisseur</i>	<i>Produit</i>	<i>Prix de vente conseillé TTC</i>
<i>Maison de la presse - Doué-en-Anjou / Cartothèque</i>	Les pierres qui brûlent, qui brillent, qui bavardent	15,50 €
	Les fossiles ont la vie dure	16,00 €
	Sur les sentiers de la géologie	9,90 €
	Loire Anjou Touraine 20 belles balades	17,90 €
	France Souterraine insolite et extraordinaire	28,90 €
	1001 sites à voir en France	21,90 €
	Les troglodytes du Val de Loire	15,90 €
	petite encyclopédie des fossiles (bleue)	2,80 €
	Petit inventaire de courbes	6,00 €
	Lucie Lom -édition spéciale	5,00 €
	La mémoire de la Terre	8,00 €
	La vie racontée en 100 fossiles	29,00 €
	Mes tableaux en stickers	9,95 €
	Les requins de la préhistoire	27,90 €
	IDA histoire d'un primate vieux de 47 millions d'années	14,50 €
	Guide de curiosités géologiques de France	25,00 €
	Requins de Owen Davey (FR + GB)	14,90 €
	Au bord de la Mer	5,60 €
	Dictionnaire illustré de géologie	25,00 €
	En finir avec le plastique	15,90 €
	Atlas France Insolite	34,90 €
	Guide Champignons	7,90 €
	Je découvre La Cuisine/L'Anjou	4,90 €
	Anjou Ardoise Tuffeau	29,90 €
	A qui est ce squelette	18,00 €
	C'est toi l'artiste	18,00 €
	L'art en récré	17,90 €
	Fossile pop-up	24,90 €
	Mémoire Océan Ondine et Marin	9,90 €
	La grande expédition	24,00 €
	Labo nature	14,90 €
	La grande plongée	15,50 €
	La mer enchantée	16,00 €
	La vie de fossile (tranquille/nageur)	13,90 €
Coloriage Merveille sous les mers, forêt tropicale, savane	10,90 €	
Sable magique Monde sous-marin	9,95 €	
Carte à dorer	5,95 €	
Carte créative	6,95 €	
Jeu de carte 7 familles	6,50 €	

	Les apprentis chercheurs Pierre et Oceans	7,20 €
	Cherche et Trouve	9,95 €

<b>Fournisseur</b>	<b>Produit</b>	<b>Prix de vente conseillé TTC</b>
<b>Maison de la presse - Doué-en-Anjou / Cartothèque</b>	Océan découpe te animations	23,00 €
	BD Alice et les 10 merveilles	14,50 €
	La grande expedition	24,00 €
	Amuse toi à dessiner	10,90 €
	Les animaux des mondes perdus	19,00 €
	Mon album sonore	17,90 €
	Trésors de l'océan	24,95 €
	Animaux en danger	19,95 €
	Vingt 20 façons de dessiner une méduse...	9,90 €
	Les baleines ont-elles le mal de mer?	15,00 €
	Livre de poche jeunesse Voyage au centre..., 20 000 lieues...	5,90 €
	Livre de poche jeunesse Moby Dick	4,95 €
	<b>Junique</b>	Carte postale
Affiche 20*30		15,00 €
Affiche 40*60		29,00 €
Carnet A5		16,50 €
<b>Centre socio culturel Douessin</b>	Les passeurs de mémoire	12,00 €
<b>Domaine Bodineau - Doué-en-Anjou</b>	Jus de raisin pétillant	5,00 €
<b>Peluches PIA</b>	peluche singe suspendu	9,90 €
	peluche raie manta	4,90 €
	peluche méduse	4,90 €
	peluche requin	9,90 €
	mini puzzle bois requin	1,00 €
<b>Peluches Jellycat</b>	Pieuvre bébé, étoile de mer	15,00 €
	méduse	10,50 €
	éléphant	18,50 €
	champignon, lion	25,00 €
<b>Figurines Papo</b>	Baleine à bosse	23,50 €
	Raie manta	8,50 €
	Requin blanc	8,50 €
	Rhinoceros noir	8,50 €
	crocodile	8,50 €
	antilope	8,50 €
	Lamantin	8,50 €
	Dauphin	6,50 €
	Bébé rhino	6,50 €
	Tortue Caouanne	6,50 €
	Tigre	8,50 €
Gibbon	8,50 €	
<b>Ulysse</b>	Kit A travers les âges	10,00 €

<i>Fournisseur</i>	<i>Produit</i>	<i>Prix de vente conseillé TTC</i>
<b>Dam</b>	Balles rebondissantes	2,50 €
	Deterre ta dent de requin	5,90 €
<b>Petjess</b>	Peluches yeux brillants tigre, rhino, tortue	8,50 €
<b>P Gupallo</b>	CD de la composition musicale	10,00 €
<b>atelier Flocom</b>	Marque page Mdf	4,00 €
	Photophore Mdf	12,00 €
<b>Les bijoux de Lilicotte - Doué-en-Anjou</b>	Pendentif cabochon / Bracelet cabochon	8,00 €
	Boucle, bague cabochon	4,50 €
<b>Ultreia</b>	Pendentif Mdf	65,00 €
	Boucle d'oreille Mdf	45,00 €
<b>Lito</b>	Puzzle farandole	6,90 €
	Gommettes autocollantes	5,90 €
	Autocollants animaux sauvages et de la mer	5,00 €
	coloriage le monde sous marin	6,20 €
	jeu de bataille mer et animaux	4,90 €
<b>Art site</b>	Paysage architecturaux	5,00 €
<b>Campagn'art</b>	Champignons sur socle	15,00 €
	Champignons tournés	7,00 €
	Magnets rondelle bois logo Mdf	6,00 €
	Magnet demi-champignon	7,00 €
	Porte clés logos Mdf	7,00 €
<b>La Rose Bleue</b>	2 Moules à crémet d'Anjou + recette originale	17,00 €
	2 moules + livret de recette	20,00 €
<b>Artesania</b>	Porte clés grappe étoile de mer/ grappe poissons	3,00 €
	Porte clés requin décapsuleur	3,00 €
	Bougeoir étoile de mer, oursin, conque+LED	6,50 €
	Lampe étoile de mer	39,90 €
<b>Leonardo</b>	Presse papier méduse	19,95 €
	Poisson orange, hippocampe, poisson noir jaune	5,95 €
	Diverses figurines (tortues, crabes, poissons...)	7,95 €
	Poissons hameçon, méduse, algue	12,95 €
<b>Atout Vins - Doué-en-Anjou</b>	Thés et infusions	6,50 €
	Vin rouge et blanc	12,50 €
<b>Martineau - Saumur</b>	Porte clés forme découpe de cave	4,50 €
	Médailles frappées Mdf	2,00 €
<b>Commune de Doué-en-Anjou</b>	Bon cadeau adulte	7,00 €
	Bon cadeau ado	6,00 €
	Bon cadeau enfant	4,50 €
	Doué-la-Fontaine et son histoire	9,90 €
	Affiche Mdf	1,00 €
	Miel	1,50 €

<b>Fournisseur</b>	<b>Produit</b>	<b>Prix de vente conseillé TTC</b>
<b>Editions gulfstream</b>	Carte postale diverses petit format	1,00 €
	Carte postale double	2,50 €
<b>Le Vinailou</b>	Divers biscuits	5,50 €
<b>Pascal Girault - Doué-en-Anjou</b>	Le Patrimoine de Doué-la-fontaine de A à Z	25,00 €
	Doué la souterraine	20,00 €
<b>SPL</b>	Livret PNR FR/GB	1,00 €
<b>A chacun sa rose</b>	Tillandsia oursin	14,00 €
<b>Sebastien Lebrun</b>	Miel de printemps 50g	2,20 €
	Miel de printemps 250g	4,55 €
	Miel fleur d'été 50g	2,50 €
	Miel fleur d'été 250g	5,85 €
<b>Le Petit Papou</b>	Soupe Champignon	7,50 €
	La persillade 100g	5,95 €
	Pickles 110g	5,95 €
	Feuilletés shiitake 75g	4,95 €
<b>Cap'tain macaque</b>	Story to stick	5,00 €
<b>Puckator</b>	Stylo dauphin, requin...	4,20 €
	Sacs à cordon	6,60 €
	Kit de fouille coquillage	4,25 €
	Porte clé collection vie marine	1,90 €
	Pin's badge requin	2,80 €
	Sac repas isotherme	4,50 €
	Trousse vie marine	5,25 €
	Mug requin, méduse...	8,90 €
	Bague d'humeur marine	1,50 €
	Verre écolo bambou	3,45 €
	Bloc note tropical A5	7,90 €
	<b>Yliades (Sema, Jardins d'Ulysse)</b>	Boîte 6 tasses OWARI
Theière OWARI		15,90 €
Pochette verte OWARI		15,00 €
Pochette bleue marine OWARI		15,00 €
Ecriture filaire courte		6,90 €
Ecriture filaire longue		8,90 €
Coffret théière + 4 tasses PALMEO		31,90 €
Lampe cylindre PANELLIA		35,00 €
Lampe tropicale vintage		20,00 €
Lampe aromatique		25,00 €
Lampe galet shell		29,90 €
Lampe St Jacques, étoile de mer		29,90 €
Lampe, veilleuse baleine		20,00 €

Arrêt des commandes

Nouveaux produits



### **6.3 – Sport : Examen des tarifs des équipements sportifs**

**Délibération n°2019.12.234 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur** : Madame BOSSARD

Madame BOSSARD indique qu'il convient de fixer les tarifs appliqués pour la location des équipements sportifs aux collègues et à la maison familiale. Elle précise que la proposition suivante tient compte de la modification des dotations du Conseil départemental et a reçu un avis favorable des membres de la Commission :

- Salle Henry Chatenay : 17,39 €/heure (17,17 €/heure en 2018)
- Salle René Drann : 17,39 €/heure (17,17 €/heure)
- Salle René Gouraud : 17,39 €/heure (17,17 €/heure)
- Petite salle (dojo, Petit Anjou) : 5,32 €/heure (5,25 €/heure)
- les stades : 10,24 €/heure (10,11 €/heure)

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les tarifs des équipements sportifs tels que précisés plus haut.***

### **6.4 – Affaires foncières**

#### **6.4.1 – Cession de l'ancienne mairie de Forges – commune déléguée de Forges**

***A la demande de Monsieur le Maire et sur proposition de Sandrine BOSSARD, la présente délibération est retirée de l'ordre du jour. En effet, des demandes formulées dernièrement par l'acquéreur ne sont pas précisées dans le projet d'acte de cession.***

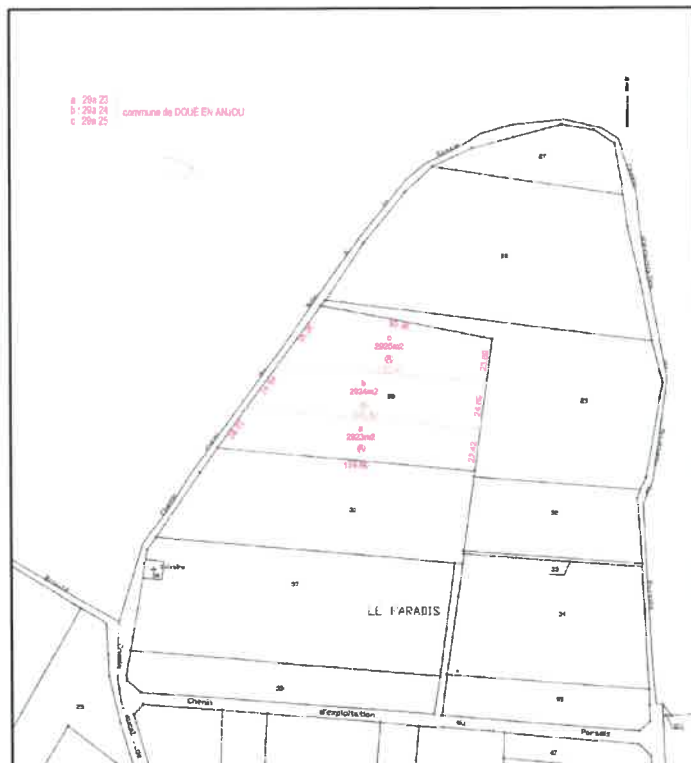
#### **6.4.2 – Cession de la parcelle ZD 30 – commune déléguée de Meigné**

**Délibération n°2019.12.236 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteurs** : Monsieur MICHEAUD / Jean-Marie POIRON

Un terrain cadastré ZD 30, et d'une surface de 8773 m<sup>2</sup>, avait été acheté par la commune de Meigné pour constituer une réserve foncière, pour une éventuelle salle des Fêtes à l'époque. Ce projet n'étant plus nécessaire depuis la restauration de la salle de la Fabrice, ce terrain n'a plus d'utilité communale et nécessite de l'entretien. Il est donc proposé de le revendre en priorité à des viticulteurs puisqu'il bénéficie d'un classement en AOC. Trois viticulteurs impactés par la création d'un fossé avec servitudes, ont été contactés et se sont montrés intéressés pour acquérir chacun une partie de cette parcelle.

Une division foncière a été opérée pour répartir trois lots, comme indiqué sur le plan ci-dessous.



Après estimation des domaines, chaque lot est proposé à 1000 € net vendeur, les frais de bornage étant à la charge de la commune, et les frais d'acte à chaque acquéreur. Les lots seront donc attribués de la façon suivante :

- Lot A, d'une surface de 2923 m<sup>2</sup>, à Monsieur Laurent MERANT ;
- Lot B, d'une surface de 2924 m<sup>2</sup>, à Monsieur Jean-François REGNIER ;
- Lot C, d'une surface de 2925 m<sup>2</sup>, à Madame Isabelle MOUCHET.

La nouvelle numérotation des parcelles est en cours auprès du cadastre.

En réponse à une interpellation de Colette GAGNEUX Jean-Marie POIRON précise que cette division en 3 lots facilitera le traitement de l'évacuation des eaux pluviales, qui sera réalisé par les propriétaires permettant ainsi une moindre intervention de la part des services de la commune.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve la cession à des lots issus de la parcelle ZD 30, au prix de 1 000 € net vendeur chaque lot, à Monsieur Laurent MERANT pour le lot A d'une surface de 2923 m<sup>2</sup>, à Monsieur Jean-François REGNIER pour le lot B d'une surface de 2924 m<sup>2</sup>, et à Madame Isabelle MOUCHET pour le lot C d'une surface de 2925 m<sup>2</sup> ;**
- **Désigne l'office notarial de Doué-en-Anjou pour rédiger l'acte de vente ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

#### **6.4.3 – Cession du talus du lotissement des Fougères – commune déléguée de Concourson-sur-Layon**

**Délibération n°2019.12.237 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur :** Monsieur MICHEAUD / Pierre PERCHARD

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Fougères à Concourson/Layon, un talus a été planté en limite sud-ouest, surplombant la propriété voisine. Il est proposé de céder ce talus au

voisin, Monsieur Cyrille CLEMENCEAU, qui pourra l'entretenir par la suite, étant donné qu'il est déjà en limite physique de sa propriété.

Dans ces conditions, la cession est convenue à l'euro symbolique, les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur. Ce talus est constitué des parcelles AC 527 et 533 (voir plan ci-dessous), d'une surface totale de 210 m<sup>2</sup>.



**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve la cession des parcelles AC 527 et 533, à l'euro symbolique, à Monsieur Cyrille CLEMENCEAU ;**
- **Désigne l'office notarial de Doué-en-Anjou pour rédiger l'acte de vente ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

## **6.5 - Demandes de subvention pour l'opération façades**

**Délibération n°2019.12.238 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**Rapporteur :** Monsieur MICHEAUD

Par délibérations successives en 2016 du conseil municipal de Doué-la-Fontaine, puis de Doué-en-Anjou en 2017, les projets de rénovations de façades sont éligibles à des subventions communales sous certaines conditions.

Le règlement d'attribution des aides précise que la réfection des façades d'immeubles à usage d'habitation ou de commerces, compris dans le périmètre du centre-ville, peuvent bénéficier de subventions (respectivement de 25% et de 40 % du montant de travaux HT plafonnées à 2 500 €, et une prime de 1 000 € pour la pose d'une devanture coffre en bois peint) après dépôt d'un dossier complet et de l'avis favorable de la commission dédiée.

Celle-ci a étudié les demandes suivantes :

- **M. BARDIN David** : Réfection d'une façade et d'un pignon d'une habitation principale située 1 rue de Cunault, Doué-la-Fontaine, 49700 Doué-en-Anjou.  
Travaux subventionnables : 9 521,06 € HT  
Subvention calculée (25% plafonnés à 2 500€) : **2 380,65 €**
- **SCI GUIGOITRUE** représentée par Mme DUCHENE : Réfection d'une devanture commerciale (travaux de peinture façade et soubassement) située 21 place Jean Bégault, Doué-la-Fontaine, 49700 Doué-en-Anjou.  
Travaux subventionnables : 912,86 €HT  
Subvention calculée (40% plafonnés à 2 500€) : **365,14 €**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- *Accorde une subvention de 2 380,65 € à M. David BARDIN, dans le cadre de travaux de ravalement de la façade de l'immeuble situé 1 rue de Cunault à Doué-la-Fontaine, 49700 Doué-en-Anjou ;*
- *Accorde une subvention de 365,14 € à la SCI GUIGOITRUE, dans le cadre de travaux de ravalement de la devanture du commerce situé 21 place Jean Bégault à Doué-la-Fontaine, 49700 Doué-en-Anjou ;*
- *Dit que le paiement de cette subvention interviendra sur présentation des factures acquittées et conformes aux travaux autorisés avec photo(s) à l'appui ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces subventions.*

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 - Présentation du bilan des actions conduites par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

Rapporteurs : Mesdames et Messieurs les élus communautaires

Il sera proposé de poursuivre la présentation de l'activité des commissions intercommunales.

Il sera rappelé que lors du conseil municipal du 05 novembre 2019, les dossiers suivants avaient été présentés :

1. Monsieur le Maire : Économie. Une information succincte sur les Ressources Humaines
2. Alain LEFORT : Grands travaux et équipements
3. Jean-Marie POIRON : PLH et politiques d'aménagement du territoire (OPAH, ...)
4. Fabrice ANGER : Tourisme (SPL, ...)
5. Bruno CHEPTOU : Mobilité et développement numérique / Social, insertion et emploi

La deuxième partie des interventions se déroulera comme suit :

#### **1. Michel DELPHIN : eau et assainissement**

Michel DELPHIN fait état de l'avancement des opérations engagées depuis 2018, date de la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement par la CA Saumur Val de Loire, précisant que l'ensemble des programmes inscrits seront réalisés ou l'ont été, à l'instar des travaux à Concourson-sur-Layon.

Les investissements inscrits aux projets pluriannuels 2020 – 2021 sont les suivants :

- Eau potable :
  - chantiers et/ou étude en cours : rue de Rohé, la Croix Mordret, bd Jacques Savary, route du Puy, rue de la Croix Rouge avec un avancement du dossier de la connexion en eau potable avec le réseau de Saumur, secteur Pierre et Marie Curie, rue du Petit Bois, rue de l'Amphithéâtre, rue Jean Moulin, le Fief Limousin, rue de la Pompe.
- Assainissement :
  - Station d'Épuration à Saint-Georges-sur-Layon, déversoir Place du Champ de Foire, Station d'Épuration de Doué-la-Fontaine, Pierre et Marie Curie, Rue du Petit Bois, le Fief Limousin, rue Jean Moulin, Rue de la Marsonnière à Forges, Station d'Épuration aux Verchers-sur-Layon puis étude pour les canalisations.

Michel DELPHIN précise qu'à compter de 2021, il sera mis en place sur le territoire de la CA Saumur Val de Loire une DSP pour toute la partie sud de l'agglomération, et une régie pour la partie au nord de la Loire. Une carte annexée au présent compte-rendu illustre ce propos.

Monsieur le Maire rappelle le partenariat constructif avec la Communauté d'Agglomération, précisant que la commune déléguée de Doué-la-Fontaine a transféré les résultats des exercices précédents, excédentaires de plus de 600 000 euros. Toutes les communes ne se sont pas inscrites dans cette dynamique territoriale.

## **2. Nathalie MORON : Contrat Local de Santé / Sport**

### La compétence sportive :

La compétence sportive, compétence facultative, est exercée par la CA Saumur Val de Loire à travers notamment la gestion du stade d'Offard à Saumur et l'ensemble des piscines estivales et des centres aquatiques. Cet exercice a, dans un premier temps, conduit à une harmonisation tarifaire du prix d'entrée des piscines, profitant à une légère réduction pour le centre aquatique des Fontaines. En ce qui concerne les pratiques, 60 séances étaient consacrées pour l'apprentissage de la natation scolaire, désormais 40 séances sont proposées permettant ainsi à tous les enfants du territoire de bénéficier des cours d'apprentissage de la natation.

Le deuxième axe travaillé par la commission relève du sport – santé, avec des actions diverses :

- « donne du sport à ton corps », avec l'organisation d'un colloque,
- sport et tourisme, avec la mise en place de stations trails.

Un axe concerne également le sport et l'emploi, mettant en avant le fait que la pratique sportive promeut l'estime de soi, l'esprit d'équipe.

Les principaux investissements à venir : le centre aquatique de Longué et le stade d'Offard à Saumur.

### Le Contrat Local de Santé :

En application de la loi du 21 juillet 2009, un contrat local de santé a pour objet de donner de la cohérence entre les politiques de santé conduites par l'Etat et les collectivités territoriales. Des actions ont été menées dans le cadre d'un premier contrat, mais des difficultés de gouvernance n'ont pas permis de produire des résultats significatifs. Un second contrat a donc été signé, dont l'un des axes est d'améliorer la gouvernance afin de mettre en place une coordination renforcée.

Les actions déclinées seront les suivantes :

- l'addiction et la prévention,
- l'accès au soin, la santé mentale et l'accès au droit.

### **3. Colette GAGNEUX : Culture**

L'une des compétences en matière culturelle de la CA Saumur Val de Loire concerne la lecture publique, à savoir 3 médiathèques et 31 bibliothèques sur le territoire. La Médiathèque de Doué-en-Anjou est ainsi gérée par l'intercommunalité pour son accueil comme pour ses animations. Ainsi, le territoire bénéficie des expositions du Réseau Imagin'R des bibliothèques de tout le territoire.

Egalement, la bibliothèque de Saint-Georges-sur-Layon va intégrer le réseau Imagin'R. Ainsi, cette bibliothèque pourra bénéficier de l'informatisation, de tous les ouvrages du réseau Imagin'R, des animations et des expositions, ...

#### Les subventions :

Le Département soutient l'animation et le développement culturel du territoire à hauteur d'environ 40 000 € par an. La commission culture recense et propose les associations ou les municipalités éligibles à ces subventions, puis le Département retient les projets en fonction des critères d'attributions. Doué-en-Anjou a ainsi pu bénéficier d'une participation à hauteur de 6 750 euros au titre de l'année 2018 – 2019.

La CA Saumur Val de Loire subventionne également des manifestations à caractères culturels sur son territoire à hauteur d'environ 40 000 €, réparties selon certains critères. La commission culture informe les communes et recense les projets éligibles selon ces critères. Ainsi, 5 associations de Doué-en-Anjou ont pu bénéficier de cette participation sur la saison 2018 – 2019, pour un montant total de 4 800 euros.

Par ailleurs et à titre d'information, Colette GAGNEUX précise que, suite aux sinistres rencontrés au Dôme, le Théâtre Philippe Noiret a accueilli 4 spectacles ; 2 sur la saison 2018 – 2019 et 2 autres sur la saison 2019 – 2020.

### **4. Anatole MICHAUD : Traitement des déchets / PCAET**

#### Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CA Saumur Val de Loire :

A l'appui du support visuel ci-joint, Anatole MICHAUD présente les orientations et les enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial. Le plan d'action se décline à travers deux grandes ambitions :

- un territoire répondant aux besoins de ses habitants et accompagner l'évolution des modes de vie,
- un territoire à énergie positive.

Six grandes orientations stratégiques et prioritaires :

- Axe 1 : Accompagner la rénovation énergétique
- Axe 2 : Développer la mobilité durable
- Axe 3 : Faire évoluer les pratiques agricoles pour tendre vers des pratiques durables
- Axe 4 : Accompagner le changement de comportements
- Axe 5 : Développer la production et la consommation d'énergies
- Axe 6 : Renforcer l'exemplarité de la collectivité

## Gestion des déchets :

Laurence CAILLAUD demande de supprimer les bouteilles et verres en plastique remis à l'occasion de chaque conseil municipal. Anatole MICHEAUD partage cette remarque et rappelle que la commune doit être exemplaire.

A l'appui du support visuel ci-joint annexé, Anatole MICHEAUD présente l'avancement du dossier avec notamment, la reprise de la compétence déchets et les conséquences relatives aux syndicats de traitement qui exerçaient sur le périmètre de l'agglomération. Depuis le 1 janvier 2020, cette compétence est ainsi exercée par l'agglomération, à l'exception du territoire couvert par le SMITOM, pour lequel Doué-en-Anjou est adhérent.

L'une des premières actions concerne l'harmonisation du mode de financement, mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le mode de calcul retenu sera la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), qui prend comme base de référence la valeur locative de la propriété foncière. Pour attendre un taux unique, un lissage sur 6 ans sera appliqué, considérant que la commune déléguée de Doué-la-Fontaine a le taux le plus faible, alors que les autres communes déléguées ont le taux le plus élevé.

A la TEOM s'ajoutera la redevance spéciale pour les entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, associations, administrations, ... Le montant de la TEOM sera déduit du montant versé au titre de la redevance spéciale.

David BERNAUDEAU interroge sur les modalités de fonctionnement des Points d'Apport Volontaires (PAV).

Anatole MICHEAUD répond que les PAV sont mis en place à la demande des collectivités. Le principe reste celui du porte-à-porte, tenant compte des contraintes techniques imposées.

Véronique LOURENCO-MARQUES questionne sur le vieillissement prématuré des poubelles en plastique du fait de l'enlèvement automatique.

Anatole MICHEAUD répond que le mode de levage entraînait une forte dégradation. Aussi, des réglages ont été réalisés. En cas de dégradation, le SMITOM procède à la réparation ou au remplacement.

## **7.2 – Maison des Services de Doué-en-Anjou**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture, à compter du 07 janvier 2020, de la maison des services de Doué-en-Anjou. Cette maison des services, portée par la MSA, sera installée dans ses propres locaux, donnant sur la Place des Fontaines.

Réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels (ministère de la justice, ministère de l'intérieur, assurance maladie, assurance retraite, CAF, Finances Publiques, la Poste et Pôle Emploi) ainsi que les partenaires locaux (AIE, Centre Socioculturel), la maison des services apportera une aide à l'utilisation des services en ligne et pour les formalités administratives. Si nécessaire, elle mettra en relation pour toutes les démarches suivantes : aide numérique, retraite, remboursements de soins, perte d'un proche, papiers d'identité, naissance, situation de handicap, impôts, litige, allocation logement, recherche d'emploi, difficultés financières, ...

### 7.3 – Rappel du calendrier

Rapporteur : Monsieur le Maire

La dernière réunion du conseil municipal de Doué-en-Anjou de la présente mandature aura lieu le :

- ✓ Mardi 28 janvier 2020 - salle des Arènes – Commune déléguée de Doué-la-Fontaine -  
Vote du Budget Primitif 2020

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal, souhaite à chaque conseiller de très belles fêtes de fin d'année, et lève la séance à 23h15.

Le Maire  
Michel RATTÉE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal stroke and a loop.

La secrétaire  
Delphine GUYON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal stroke and a loop.